Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902514-20260320-2026D23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2026D23

PORTANT CREATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la salle municipale Kasino sous la présidence de Monique NEDELLEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16.03.2026

Présents : Marc BOIZARD, Sigrid ABELS, Isabelle BIDEAU, Jérôme GUYOMAR, Julie HOFER, Nicolas JUBEAU, Alice KERBRAT, Loïc LE JEUNE, René LE TALLEC, Joëlle MASSON, Anaïs MURLA, Anaïs RIOUALLON, Morgane SCOUARNEC, Laurent THOMAS, Emmanuel TOCQUER.

Secrétaire de séance : Anaïs MURLA

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Saint Jean du Doigt est de 15 membres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

DECIDE : la création de 3 postes d'adjoints au maire

ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

La secrétaire de séance
Anaïs MURLA

Le Maire
Marc BOIZARD

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT 29 (Finistère)